



Information pour les acheteurs :

- L'encan est réservé aux produits en rapport avec le bois et la forêt.
- Dans l'intérêt des vendeurs, le nombre de lots à encanter est limité à 100.
- Il est recommandé que les lots ne dépassent pas 100 PMP (1 PMP est équivalent à 12 po. de longueur x 12 po. de largeur x 1 po. d'épaisseur).
- Parmi les essences préférées, on retrouve : le cerisier tardif, le noyer cendré, l'érable à sucre, le chêne, le pin blanc, le bouleau blanc ou jaune, le noyer noir et des bois spéciaux (érable coti ou moucheté, noyer piqué, etc.)
- Les loupes auront de préférence 12 po. ou plus de diamètre.
- Tous les produits doivent être propres.
- Vous devrez préciser le niveau d'humidité du bois (séché au séchoir, séché à l'air, etc.).
- Vous trouverez sur notre site web (www.boisest.ca/BoisEtForet) les prix payés ces dernières années.
- Les lots à vendre doivent être livrés sur le site entre 9h00 et 13h00 le samedi 7 septembre. Nous n'accepterons aucun lot le dimanche 8 septembre.
- Les frais d'encan applicables seront de 10% du prix de vente.
- Le volume de bois des lots sera estimé à la réception par entente entre l'estimateur et le vendeur. Le bois sera ensuite placé sur des supports à l'abri, sous le bâtiment de l'encan.
- L'encan commencera à 15h00.
- Boisés Est et la Riceville Agricultural Society, qui héberge l'expo, rejettent toute responsabilité pour tout produit perdu, endommagé ou volé avant ou durant l'encan.
- Tout produit non vendu devra être enlevé avant 19h00 le 8 septembre 2019.
- En signant le formulaire d'inscription, les vendeurs acceptent toutes les conditions énumérées ci-dessus.

Information pour les acheteurs :

- Pour 2,00 \$, on pourra se procurer le 8 septembre une liste des lots offerts.
- Les lots achetés sont payables avant la fin de l'encan le dimanche 8 septembre.
- Paiements par chèque (à l'ordre de **Boisés Est enr.**), virement électronique (adresse courriel '**boisest01**') ou carte de crédit. Voir site Web '<https://boisest.ca/paiement-en-ligne/>'.
- Vous pouvez enlever les lots que vous achetez dès qu'ils sont payés. Toutefois, pour des raisons de sécurité et d'assurances, vous ne pourrez enlever votre bois qu'à la main tant que l'encan n'est pas terminé. Vous devrez vous conformer aux instructions qui vous seront données sur place.
- Tous les lots doivent être enlevés avant 19h00 le dimanche 9 septembre 2018.

Pour tout renseignement sur Bois et Forêt et sur l'encan, consultez www.boisest.ca/BoisEtForet. Vous pouvez aussi communiquer avec Jean-Claude Havard, coordinateur de Bois et Forêt, au 613-673-3089, info@boisest.ca.

20190317

